

Etes-vous prêt...

Qui est concerné :

Le RGPD touche pratiquement toutes les entreprises. Le règlement s'applique à toutes les entreprises qui collectent ou traitent des données à caractère personnel sur les résidents de L'Union Européenne, soit 99% des entreprises européennes.

Six points pour se mettre en conformité :

- ❖ Désigner un DPO (Data Protection Officer) dans votre entreprise **"c'est le pilote du projet"** le DPO peut être un consultant externe. Ce délégué à la Protection des Données Personnelles, s'assurera du respect de la réglementation du RGPD, il sera impliqué sur tout le suivi des processus du système d'information de l'entreprise.
- ❖ Cartographier les traitements de données à **"Caractère personnel"** et tenir un registre des traitements pour mesurer les actions mises en place.
- ❖ Prioriser les actions basées sur le **"Registre des traitements"** pour identifier et traiter les types de données.
- ❖ Gérer les risques en menant une EIVP : **"Etude d'impact sur la vie privée"** pour décrire, évaluer, apprécier et mesurer la protection des données.
- ❖ Organiser les processus internes en intégrant le RGPD dans l'entreprise. Il faut garantir en permanence **"Un haut niveau"** de protection et de sécurité des données personnelles sur l'ensemble des traitements liés à la conformité et à la vulnérabilité du matériel réseau, connexion internet et logiciels intégrés dans l'entreprise.
- ❖ Documenter la conformité, il est important de rassembler les documents prouvant la **"Mise en conformité"** des différents processus, EIVP, registre, processus... de l'entreprise.

N'attendez plus : Faites Auditer votre environnement informatique pour Protéger et Sécuriser vos données à caractère personnel.

Solution Logique : Se tiens à votre disposition pour vous accompagner vers la réussite de la nouvelle réglementation européenne.



Consultez-nous : Nous sommes à votre service 04.50.64.02.33

info@solution-logique.fr
475 Route des Vernes - Pringy - 74370 Annecy

Règlement Général de la Protection des Données (RGPD) est un acte juridique du Parlement européen et du Conseil (règlement (UE) 2016/679) qui a été adopté en avril 2016 et entrera en vigueur le 25 mai 2018. Le non-respect de ces dispositions sont passibles d'amendes administratifs pouvant aller jusqu'à 4% du chiffre d'affaire annuel.

Solution Logique : Toute l'expertise de la sécurité informatique